

# LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Liste des affaires juridiques rattachée au rapport d'activités 2022

Affaires en cours ou soldées, traitées directement par M <sup>e</sup> VICTORIA	État d'avancement
<b>Instances en cours ou soldées devant les juridictions administratives</b>	
<b>LPO PACA / PRÉFET DES HAUTES-ALPES</b> (galliformes de montagne) - Recours contre les arrêtés approuvant les plans de chasse des galliformes de montagne pour la saison 2020.	Affaire en cours devant le Tribunal Administratif de Marseille (recours au fond). En attente de délibéré (audience le 9 mars 2023). Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille. Référé-suspension gagné le 8 octobre 2020 (arrêtés suspendus pour ce qui concerne la chasse au Tétraz Lyre et au Lagopède alpin).
<b>LPO PACA / COMMUNE DE GAP</b> - Recours contre le PLU de la commune de Gap.	Affaire en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Requête déposée le 6 septembre 2022. Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille : requête enregistrée le 14 juin 2018 et réplique le 14 mars 2019 ; jugement du 4 juillet 2022 : rejet de la requête.
<b>LPO PACA / TOTAL RAFFINAGE FRANCE</b> - Recours contre l'autorisation délivrée à Total Raffinage France en vue de poursuivre la raffinerie de Provence à LA Mède (bioraffinerie huile de palme).	Affaire en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille : requête déposée le 14 septembre 2022. Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille : requête enregistrée le 7 juillet 2018 ; arrêt avant-dire droit rendu le 1 <sup>er</sup> avril 2021 – TOTAL est enjoint de régulariser son étude d'impact concernant les effets de la production et de l'utilisation de l'huile de palme sur le climat ; le Préfet est enjoint de prendre un arrêté modificatif pour fixer des limites quantitatives à l'utilisation de l'huile de palme dans le process. Dossier régularisé par Total : rejet de la requête suivant jugement du 13 juillet 2022.
<b>LPO PACA / PRÉFECTURE VAUCLUSE</b> - Recours contre l'autorisation de détruire des espèces et habitats d'espèces protégées dans le cadre du projet de plateforme logistique ZAC PAN EURO PARC sur la Commune de Bollène.	Affaires en terminée devant le Tribunal Administratif de Nîmes (recours au fond). Annulation de l'arrêté suivant jugement du 31 janvier 2022.
<b>LPO PACA / PRÉFECTURE VAR</b> - Recours contre un arrêté ordonnant le tir de Grands cormorans dans le Var pour la saison 2019/2020.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Toulon (recours au fond).
<b>LPO PACA / PRÉFECTURE HAUTES ALPES</b> - Recours contre les arrêtés du Préfet autorisant et déclarant d'utilité publique le projet de micro-centrale hydroélectrique du Tabuc, sur la Commune du Monétier les Bains.	Affaires en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille – avec la SAPN et d'autres associations. Requêtes déposées le 1 <sup>er</sup> et 4 février 2022. Affaires terminées devant le Tribunal Administratif de Marseille (recours au fond) – avec la SAPN et d'autres associations. Jugements du 1 <sup>er</sup> décembre 2022 : rejet de la requête contre la DUP ; annulation partielle de l'autorisation environnementale.
<b>LPO PACA / PRÉFECTURE ALPES DE HAUTE PROVENCE</b> - Recours contre l'arrêté portant autorisation de défrichement en vue de la construction d'une centrale solaire sur la Commune d'Ongles - SOLAIRE PARC MP079 (filiale ENGIE).	Appel LPO PACA. Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille (recours au fond) – avec FNE 04. Recours rejeté suivant jugement du 2 février 2023.
<b>LPO PACA / PRÉFECTURE DE VAUCLUSE</b> - Recours contre l'arrêté autorisant le tir de prélèvement de loup(s) dans le secteur du Mont Ventoux sur le mois d'octobre 2020.	Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Nîmes (recours au fond) – avec FERUS. Annulation des arrêtés suivant jugement du 24 février 2023. Affaires en cours devant le Tribunal Administratif de Nîmes (référé) – avec FERUS. Recours perdu (ordonnance du 9 octobre 2020).
<b>LPO PACA / PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTES-PROVENCE</b> - Recours contre l'arrêté autorisant la chasse du Tétraz-lyre pour la saison de chasse 202. Recours contre le plan de gestion 2022.	Affaire en cours devant le Tribunal Administratif de Marseille (recours au fond). Requêtes déposées le 8 août et 16 septembre 2022. Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de Marseille (référé) : référé-suspension contre l'arrêté de plan de chasse gagné le 5 octobre 2022.
<b>LPO PACA C/ PREFET DES HAUTES-ALPES (galliformes de montagne) – Avec la SAPN et FNE 05</b> - Recours contre les arrêtés approuvant les plans de chasse des galliformes de montagne pour la saison de chasse 2022.	Affaire en cours devant le Tribunal Administratif de Marseille (recours au fond). Requête déposée le 28 septembre 2022. Frais demandés : 3000€. Affaire terminée devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE (référé) : référé-suspension gagné le 25 octobre 2022. FRAIS IRREPETIBLES OBTENUS (référé) : 1000€ à partager avec la SAPN-FNE 05.
<b>Instances en cours ou terminées en devant les juridictions pénales</b>	
<b>LPO PACA PLAINTE DESTRUCTION PERCNOPTERE ALLEINS</b> - Parquet Aix-en-Provence	Plainte déposée en février 2022 à l'OFB (et en 2021 au Parquet) Enquête en cours
<b>LPO PACA PLAINTE DESTRUCTION BONELLI ST CHAMAS</b> - Parquet Aix-en-Provence	Plainte déposée en février 2022 à l'OFB (et en 2021 au Parquet) Enquête en cours
<b>LPO PACA POLLUTION DURANCE SUITE LACHER BARRAGE PONT BALDY</b> - Parquet Gap	Plainte déposée en avril 2022 au Parquet. Enquête en cours
<b>LPO PACA / DI GIOVANNI</b> - Braconnage d'un chamois dans le Parc national des Ecrins.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Gap : Jugement du 12 février 2021. Frédéric et Pierre DI GIOVANNI condamnés chacun à 1900€ d'amende, dont 500€ avec sursis et retrait du permis de chasser avec interdiction de le repasser pendant trois ans. Frédéric et Pierre DI GIOVANNI condamnés à payer 1000€ à la LPO PACA (DI + frais de procédure). Affaire terminée devant la Cour d'Appel de Grenoble : arrêt du 13 septembre 2022. Confirmation du jugement de 1 <sup>er</sup> instance.
<b>LPO PACA / FATTICCI</b> - Détention d'oiseaux non domestiques (perroquets) sans autorisation administrative ni certificat de capacité à Ginasservis) 2021.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan. Jugement du 28 mai 2021. M. FATTICCHI condamné à 10000€ d'amende, dont 5000€ avec sursis, et la confiscation des 19 oiseaux confiés à 30 MILLIONS AMIS. M. FATTICCI condamné à payer 2000€ à la LPO PACA (DI + frais de procédures). Appel de M. Fatticci. Affaire terminée devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence Arrêt du 11 janvier 2022. Confirmation du jugement de 1 <sup>er</sup> instance 800€ de frais en cause d'appel.

Affaires en cours ou soldées, traitées directement par M <sup>e</sup> VICTORIA	État d'avancement
<b>LPO PACA / CHATEAU DE BERNE-ESSAOUALEH-LATZ</b> - Destruction habitat tortue d'Hermann et mutilation/destruction espèces protégées au Cagnet des Maures.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan. Jugement du 24 septembre 2021. SA Château de Berne condamnée à 10000€ d'amende. Autres prévenus (dirigeants) condamnés à 25000€ d'amende. 375700€ de DI pour le préjudice écologique à destination de la DREAL PACA. Prévenus condamnés à payer à la LPO PACA 3500€. Appel des prévenus. Affaire terminée devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence. Arrêt du 23 janvier 2023 (audience 28 novembre 2022). Relaxe des prévenus pour les faits de défrichage illicite, mutilation espèce animale protégée et de travaux sans autorisation sur site NATURA 2000. Confirmation jugement de 1 <sup>re</sup> instance pour les faits de destruction de tortue d'Hermann et destruction habitat tortue d'Hermann. Confirmation des peines de 1 <sup>re</sup> instance. Confirmation des indemnités allouées à la LPO PACA + 500€ de frais par prévenu en cause d'appel. Pourvoi en cassation des prévenus. Recouvrement en cours (poursuivi non suspensif).
<b>LPO PACA / CHATEAU DES LAUNES-ESSAOUALEH-JUVIN</b> - Destruction habitat tortue Hermann). Volet Cagnet des Maures.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan. Jugement du 26 novembre 2021. SAS Château des Launes condamnée à 30000€ d'amende. M. ESSOUALEH condamné à 15000€ d'amende. M. JUVIN relaxé 16778€ de DI pour le préjudice écologique à destination de la DREAL PACA. Prévenus condamnés à payer à la LPO PACA 3400€ (DI + frais de procédure). Appel des prévenus. Affaire terminée devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Arrêt du 23 janvier 2023 (audience 28 novembre 2022). Relaxe M. ESSOUALEH. Confirmation culpabilité et peines relativement à la SAS Château des Launes. Confirmation des indemnités allouées à la LPO PACA + 400€ de frais en cause d'appel. Pourvoi en cassation. Recouvrement en cours (poursuivi non suspensif).
<b>LPO PACA / CHATEAU DES LAUNES-ESSAOUALEH-JUVIN</b> - Destruction habitat Tortue d'Hermann. Volet La Garde-Freinet.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan. Jugement du 26 novembre 2021. SAS Château des Launes condamnée à 25000€ d'amende dont 15000€ avec sursis. M. ESSOUALEH condamné à 25000€ d'amende dont 15000€ avec sursis. Prévenus condamnés à payer à la LPO PACA 3400€ (DI + frais de procédure). Affaire terminée devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Arrêt du 23 janvier 2023 (audience 28 novembre 2022). Relaxe M. ESSOUALEH. Confirmation culpabilité et peines concernant M. JUVIN. Infirmerie peine concernant SAS Château des Launes : 25000€ d'amende dont 10000€ avec sursis. Confirmation des indemnités allouées à la LPO PACA + 400€ de frais en cause d'appel. Pourvoi en cassation. Recouvrement en cours (poursuivi non suspensif).
<b>LPO PACA / SANTIAGO</b> - Mise en vente chardonneret à Pertuis. Plainte du 15/12/21	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel d'Avignon. Ordonnance pénale du 25 février 2022. M. SANTIAGO condamné à 1500€ d'amende. M. SANTIAGO condamné à payer à la LPO PACA 1200€ (DI + frais de procédure).
<b>LPO PACA / AUDE</b> - Destruction de Rougegorges pour la consommation à Le Revest-les-Eaux.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Toulon : jugement du 26 septembre 2022. M. AUDE condamné à 6 mois de prison avec sursis + 25000€ d'amende. 3800€ d'indemnités et de frais alloués à la LPO PACA.
<b>LPO PACA / LOSTORIAT - CEREZO GALLEGRO</b> - Destruction d'espèces protégées à Marseille.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) : ordonnance d'homologation du 17 mai 2022. M. CEREZO GALLEGRO et M. LOSTORIAT condamnés chacun à 4 mois de prison avec sursis + 3 ans d'interdiction de détenir des armes et amende de 200€. M. CEREZO GALLEGRO condamné à payer 1200€ d'indemnités et de frais à la LPO PACA. M. LOSTORIAT condamné à payer 1200€ d'indemnités et de frais à la LPO PACA.
<b>LPO PACA / EL HOUSSEINI</b> - Détention et vente de chardonnerets élégants à Marseille.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille : jugement du 19 mai 2022. M. EL HOUSSEINI condamné à 6 mois de prison ferme + 300€ d'amende et confiscation des animaux. 2300€ d'indemnités et de frais alloués à la LPO PACA.
<b>LPO PACA / DAHOU</b> - Détention et vente de Chardonnerets élégants à Marseille.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille : jugement du 4 mars 2022. M. DAHOU et autres relaxés en raison d'un vice de procédure.
<b>LPO PACA / SALHI JANoyer</b> - Destruction goéland leucopnée à La Ciotat.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille (composition pénale) : ordonnance du 7 septembre 2022. Les prévenus ont été condamnés chacun à 1000€ d'amende + un stage de citoyenneté. Les prévenus ont été condamnés chacun à payer à la LPO PACA la somme de 500€ à titre d'indemnisation.
<b>LPO PACA / MANCA - SCHMIDT</b> - Pêche illégale de palourdes dans l'Etang de Berre.	Affaire en cours devant le Tribunal Correctionnel d'Aix-en-Provence : jugement du 28 septembre 2022. M. MANCA condamné à 2 ans de prison dont 18 mois avec sursis + interdiction d'exercer toute activité en lien avec la pêche pendant 5 ans. M. SCHMIDT condamné à 2 mois de prison avec sursis. Constitution de partie civile de la LPO PACA déclarée recevable. Audience sur intérêts civils fixée au 30 novembre 2023.
<b>LPO PACA / GIORDANO</b> - Destruction et vente de Rougegorges pour la consommation à Riboux.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Toulon : jugement du 27 février 2023. M. GIORDANO condamné à 6 mois de prison avec sursis + 1500€ d'amende et retrait du permis de chasser pendant 3 ans. M. GIORDANO condamné à payer à la LPO PACA la somme de 2500€ au titre des indemnités et frais.
<b>LPO PACA / BENATALLAH</b> - Détention de chardonnerets élégants à Marseille.	Affaire en cours devant le Tribunal Correctionnel de Marseille : jugement du 26 janvier 2023. Procédure annulée en raison d'un vice de procédure relativement à la garde à vue du prévenu. Le Parquet peut relancer le dossier (en attente retour Parquet).
<b>LPO PACA / DJERADI</b> - Détention de chardonnerets élégants à Peyrolles en Provence.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille : jugement du 14 février 2023. M. DJERADI condamné à 1000€ d'amende. M. DJERADI condamné à payer 700€ d'indemnités et de frais à la LPO PACA.
<b>LPO PACA / YUDIN et SOCIETE COBELFRET</b> - Pollution de l'air occasionnée par un navire à Marseille.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille : jugement du 6 mars 2023. M. YUDIN (capitaine) condamné à une amende de 80000€, dont 70000€ à la charge de l'affréteur COBELFRET (société hollandaise). Publication du jugement dans 2 magazines relatifs à la mer. M. YUDIN et société Cobelfret condamnés solidairement à payer 5500€ à la LPO PACA au titre des indemnités et frais. Recouvrement en cours (accord amiable avec le prévenu pour régler les sommes dues).

Affaires en cours ou soldées, traitées directement par M <sup>e</sup> VICTORIA	État d'avancement
<b>LPO PACA / BOIZET et société LEVANTIN</b> - Pollution maritime occasionnée par un navire de plaisance commercial à Marseille.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille : Jugement du 6 mars 2023. M. BOIZET (capitaine) condamné à une amende de 20000€, dont 5000€ à la charge de son employeur STE Levantin. M. BOIZET et société Levantin condamnés solidairement à payer 3000€ à la LPO PACA au titre des indemnités et frais. La société Levantin a interjeté appel.
<b>LPO PACA / ABHARI</b> - Pollution maritime occasionnée par un navire de plaisance à Mandelieu.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de Marseille : jugement du 6 mars 2023 M. ABHARI condamné par défaut à 1500€ d'amende. M. ABHARI condamné à payer à la LPO PACA 1500€ d'indemnités et de frais.
<b>LPO PACA / LOUSTANEAU METTOUDI</b> - Détention de produits d'espèces protégées – chamanisme à Vence.	Affaire terminée devant le Tribunal Correctionnel de GRASSE : jugement du 9 mars 2023. M. LOUSTANEAU condamné à 5000€ d'amende avec sursis. Mme METTOUDI condamnée à 2500€ d'amende avec sursis. Prévenus condamnés solidairement à payer à la LPO PACA 401€ d'indemnités et frais. Appel interjeté par la LPO PACA LE 17 mars 2023.
<b>LPO PACA / KEM ONE</b> - Pollution maritime à LAVERA.	Affaire en cours devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. Audience fixée le 5 juin 2023 (suite à renvoi ordonné lors de l'audience du 6 novembre 2022).